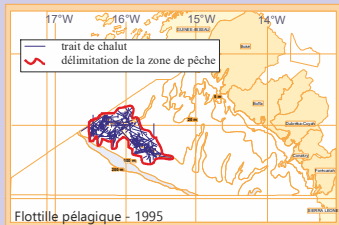


DYNAMIQUE de l'activité de pêche des flottilles industrielles dans la ZEE guinéenne de 1995 à 2000

Depuis 1995, l'activité des bateaux de pêche industrielle est suivie sous la responsabilité du centre de surveillance et du centre de recherche du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture en Guinée. Des observateurs embarqués suivent les déplacements et les captures de ces bateaux. De 1995 à 2000 ce sont plus de 200.000 traits de chaluts qui ont été répertoriés pour les quatre grands types de flottilles présentes en Guinée: les chalutiers démersaux, les poissonniers pélagiques, les crevettiers et les céphalopodières.

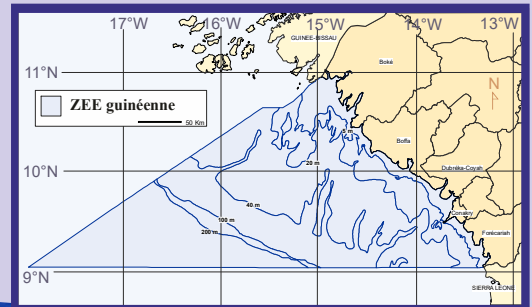
La cartographie exhaustive des traits de chalut réalisés fournit une représentation des zones de pêche en même temps qu'elle donne une bonne indication de la répartition des ressources ciblées.

mode de représentation utilisé

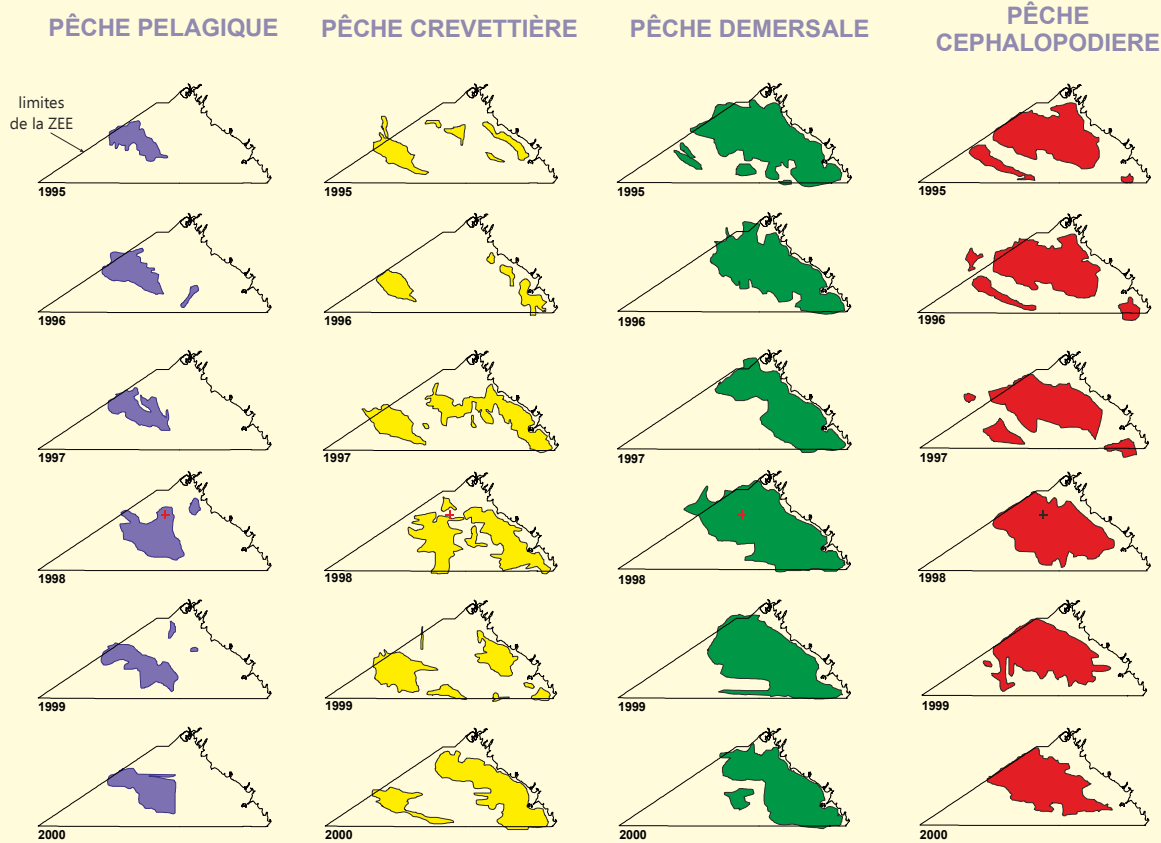


Le détail des données collectées permet le tracé précis des opérations de pêche réalisées par les flottilles présentes en Guinée. Pour des raisons techniques, le tracé des traits de chalut (traits bleus sur la figure) a été remplacé par celui des contours de la zone (trait rouge). Cette méthode permet donc d'analyser les aires de pêche (formes, positions, modifications); cependant, elle ne permet plus de traiter l'intensité de l'activité.

La Zone Economique Exclusive (ZEE) de la République de Guinée



Evolution des zones d'activités des chalutiers, classés par type de licence (ressource ciblée) de 1995 à 2000 dans la ZEE guinéenne



En 1998, on observe une convergence des différentes flottilles vers le centre-nord de la zone (croix sur les cartes). L'aire de distribution des pélagiques fait une extension dans cette direction; les pêcheries crevettières du large, qui avaient déjà amorcé ce mouvement l'année précédente, convergent aussi vers le centre de la zone. L'aire d'activité des poissons démersaux diffuse aussi vers l'ouest tandis que les îlots d'activité de la pêche céphalopodière rejoignent la masse centrale positionnée sur la zone centre-Nord de la ZEE. Il semblerait ainsi qu'une perturbation soit passée au niveau de l'écosystème marin

La zone d'accès aux poissons pélagiques est clairement centrée au nord-ouest de la ZEE. La distribution de la flottille peut constituer un indicateur de la pénétration de l'upwelling (queue de l'upwelling sénégal-mauritanien) dont dépendent fortement les pélagiques. La flottille est positionnée avant le rebord du talus continental. Elle est assez stable.

La flottille crevettière se répartit en trois groupes principaux. Les pêche du talus continental qui ciblent *Parapenaeus longirostris* et *Hétérocarpus sp.*; celle du centre de la zone visent les crevettes du genre *Penaeus* et les flottilles positionnées sur le littoral recherchent la petite crevette *Parapenaeopsis atlantica*. La distribution de la flottille crevettière est la plus mouvementée des quatre séries. Après s'être contractée jusqu'en 1996, la pêche crevettière gagne le centre de la ZEE jusqu'en 1998; la zone de pêche du large est complètement modifiée. La zone de pêche se fragmente ensuite pour se recomposer en 2000; massivement à la côte (contact entre les deux types de flottilles) et de façon étendue sur l'ensemble du talus.

L'aire de distribution des chalutiers démersaux rend compte de la distribution de la communauté à sciaenidae (Sidibé et al., cette session) et à sparidae plus au large. Cette pêche est en forte interaction avec la pêche artisanale; elle pêche fréquemment dans la zone réservée (10 milles) aux artisans. On constate sur la frange littorale que le front de la flottille se déplace selon les années. Ainsi, en 1999, la pêche industrielle démersale a reculé jusqu'à la ligne des 10 milles en laissant un grand espace inexploité autour de Conakry. Ce retrait est concomitant à un changement important au niveau du Ministère des Pêches Guinéen. L'année suivante, en 2000, la pêche industrielle démersale envahit à nouveau le proche littoral, dépassant même la ligne de base.

Les trois premières années de la série, on distingue nettement trois pôles d'activité: une masse principale au centre-nord de la ZEE ciblant la seiche, une zone de pêche au large du talus continental qui ciblerait plutôt les calmars et un petit groupe détaché au sud, sur la frontière avec la Sierra Leone. En 1998, la flottille se recompose en une seule zone, situation qui se maintient jusqu'à 2000.

Par Mohamed Soumah¹ et Jean Le Fur,
Centre National des Sciences Halieutiques de Boussouira

¹ CNSHB, BP 3738/39
tel. +224 46.44.91
email: msoumah@cnsbh.org-gn
http://www.cnsbh.org-gn

Juin 2002